

## DOSSIER DISPOSITIF

Comprenant sept textes remis par  
**D. Grimault, G. Thouvenin, Ph. Garnier,**  
**J. Nassif, M. Defrance, C. Masclef et T Perles.**

### V.) M. Defrance

La lecture du dernier courrier des CCAF s'est accompagnée d'une certaine inquiétude et de doutes à propos de la persistance de réapparition des projets institutionnels concernant la nomination, au point que certains imaginaient ceux-ci bouclés pour la prochaine assemblée et se demandaient à quoi avait servi la dernière.

En effet, la réapparition de la notion de protocole institutionnel (et non de recherche) et la précipitation à vouloir faire liste et élection est contradictoire avec la dernière Assemblée Générale. Si la constitution de groupes de travail avait été proposée avec des réunions de confrontation ou de concertation ultérieure, aucune consigne de rédaction de texte commun à proposer au vote n'avait été retenue.

Nous ne nous sommes pas lancés dans une théorie de la nomination. Aucun de nous n'y prétendait. Nous avons tenté de répondre à ces modestes questions de notre pratique quotidienne:

1. Pouvons-nous repérer des critères - et lesquels? - de choix de noms d'analystes à proposer à qui nous le demande?

2 Quels sont nos embarras éventuels?

Nous avons dans cet esprit abordé la demande de quelqu'un en position de client, certains d'entre nous ayant une pratique de consultation en milieu psychiatrique, d'autres ayant celle de services de psychiatrie, voire celle d'une pratique médicale non psychiatrique.

Nous étions tous amenés à travailler avec des demandes qui ne s'adressaient pas d'emblée à un psychanalyste.

Deux possibilités se présentent alors:

1. Ou bien il est repérable que le passage par l'adresse "au docteur" ne constitue rien de plus qu'une quête de garantie, en quelque sorte, du sérieux et des bonnes mœurs de l'analyste, la demande ne portant que sur le lieu ou l'adresse.

Habituellement alors, notre réponse comporte l'énonciation-dénonciation du faux-semblant de la garantie médicale, spécifiant que le champ qui s'ouvre à cette demande est hors

médecine. Mais cette énonciation, si elle a lieu, comporte le plus souvent l'explicitation d'effets de transfert ayant pu être suscités chez le consultant par le demandeur: "Je pense pouvoir vous donner des noms, puisque c'est ce que vous me demandez; il s'agit de ceux qui ont été évoqués ou suscités en moi par ce que vous m'avez raconté aujourd'hui..."

Le transfert originaire entre le psychiatre ou médecin qui ont fourni l'occasion de la demande, et le psychanalyste désigné par ces derniers restera sans doute non dit et constituera une scène primitive inaccessible à l'enfant-analysant issu de ce couplage, ce qui ne l'empêchera pas de recouvrir cette scène de ses productions imaginaires. C'est en tout cas de l'insu, du non-savoir inaugural pour le sujet que procède la nomination de celui qui ne sera d'abord que le nom et l'adresse de l'éventuel futur analyste.

2. Ou bien la désignation d'une pratique qui serait celle de la psychanalyse fait irruption dans la vie du demandeur, faisant une surprise qui déboute le demandeur, lorsqu'il croyait s'adresser au monde de la médecine et lui ouvre l'hypothèse, nouvelle pour lui, d'une pratique de la parole, et de rien d'autre. Cette irruption dans un monde culturel où le nom même de la psychanalyse a quelque chose d'inouï provoque en général une certaine sidération qui n'est assurément pas de mauvais aloi.

À partir du repérage de cette première alternative il s'est manifesté une grande difficulté à préciser pourquoi *tel ou tel avait été élu comme analyste pour tel supposé futur analysant*.

La difficulté se précisait du fait qu'il s'agissait:

1. de se situer au-delà des critères habituel du compagnonnage,
2. de prendre acte du fait que pour aucun d'entre nous il n'y avait de liste-type,
3. de constater que, même si nous donnions plusieurs noms, la réponse nous paraissait devoir être singularisée.

Il nous est alors apparu que la plupart du temps les personnes étaient mise au second plan par rapport à la façon dont elles étaient perçues ou pouvaient se situer dans le discours.

Or cela était d'autant plus étonnant que de cette mise au second plan des personnes en faveur de leur discours ne découlait aucune appréhension juste d'une pratique effective de la psychanalyse chez ces personnes pourtant nommées.

Il faut croire que ce sont nos analysants qui nous font travailler ainsi. Après tout, c'est bien de ce discours des hystériques, inouï jusque-là, que Freud est parti, ce qui nous incite peut-être encore à privilégier cette dimension du discours.

Mais la situation est différente si le demandeur est un proche (famille, relation amicale ou professionnelle) ou un client qui nous fait cette demande pour un tiers pareillement situé comme proche.

Interpellés comme praticiens, mais d'emblée exclus à cause de cette proximité, nous avons tendance à donner l'adresse de quelqu'un à qui nous aurions pu demander une analyse ou un contrôle pour nous-mêmes, instaurant de la sorte une parentèle imaginaire, qui nous ferait chercher du côté des plus anciens plutôt que du côté des frères.

Le choix s'est opéré alors en tenant compte des écrits, des enseignements, des interventions publiques ou des effets perceptibles de l'analyse ou du contrôle d'amis allant voir cet analyste, ce qui renvoie à nouveau à l'identification fraternelle.

Il est curieux que l'embarras nous saisisse encore davantage, quand il ne s'agit plus de nommer un praticien, mais un lieu, un champ, une pratique. Car il ne s'agit plus alors d'une nomination imaginaire, mais de celle de l'autre, de l'interlocuteur lui-même comme sujet parlant, comme être de parole déterminé par le jeu du signifiant.

C'est dans des situations comme celles-là que le sentiment de responsabilité est le plus fort, la désignation devant se soumettre à la nécessité de trouver une bonne " adresse, celle où ça pourrait ne pas rater, où ça pourrait ne pas se répéter. Le nom juste à donner comme une interprétation juste?

Dans les cas où nous ne pouvons répondre oui nous-mêmes comme futur éventuel analystes, pour des raisons d'emploi du temps ou à cause d'éléments contre-transférentiels, l'enjeu est à la limite vécu comme de moindre importance. Après tout, dans Laienanalyse, Freud soutient qu'il faut faire confiance au futur analysant qui saura seul trouver ce qu'il cherche, soit : un analyste, s'il veut vraiment faire une analyse.

Alors, quels démons nous habitent-ils, lorsque nous voulons savoir d'avance et mieux que l'autre ce qui serait son bien?

Travaillons sur ce qui peut être convoqué sous ce nom de psychanalyste, avant d'établir des palmarès de psychanalystes! Car la seule nomination qui vaille n'est-elle pas celle que peut faire l'analysant, lorsqu'il déclare : j'ai fait une psychanalyse avec untel qui a été mon psychanalyste?

Qu'est-ce qui vaut mieux? Un analyste nommé, titré ou un analyste innommé. Il me revient, employant ce terme, qu'il renvoie, en anatomie, à la ligne innommée, qui porte justement ce nom... On rencontre aussi en montagne une aiguille ou un pic, dits " nominés ", dont la spécificité même est d'avoir un nom qui n'en est pas un...

Cet innommé-là, comme on le voit, n'est pas l'innommable.

Quant aux termes de "qualification ou d" habilitation ", ils ne sont tellement employés que pour servir de substituts à ceux de nomination et de reconnaissance.

Ouvrons à leur propos le Littré. On trouve à *Qualification*: "Dans le langage ecclésiastique, manière d'apprécier les propositions. Ce qu'on appelle qualification est un terme par où l'on exprime ce qu'il faut croire de chaque proposition censurée; tel est le terme d'hérétique, d'erroné, de scandaleux ou de téméraire, et ainsi des autres (Bossuet)..." et à *Habilitation*: terme d'ancienne jurisprudence : sorte d'émancipation par laquelle un enfant devenait habile à faire des contrats et pouvait acquérir pour lui-même, mais sans avoir le pouvoir de tester : en quoi l'habilitation différait de l'émancipation.

Sommes-nous des mineurs condamnés à l'intransmissibilité? Et si la question était de ce qui pourrait se transmettre hors institution du travail qui s'y effectue ? Et si tout dépendait dans cette transmission de ce que chacun de la liste des membres se trouve engagé dans la responsabilité de son acte d'inscription?

Si les CCAF peuvent être effectivement une association ayant pour objet l'analyse freudienne, alors la question devient celle de ce qui peut donner la qualité de membres : la charge pour chacun de pratiquer l'éthique freudienne, qu'il se désigne comme praticien ou non.

Le risque de forfaiture serait alors écarté espoir certes utopique...